

**RÈGLEMENT DE TAXATION 2020
TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES DE L'ARRONDISSEMENT**

**AVIS DE MOTION SERA DONNÉ
LE 11 NOVEMBRE 2019 À 19 h**

PRENEZ AVIS que, lors de la prochaine séance régulière du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **11 novembre 2019 à 19 h** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage :

UN AVIS DE MOTION SERA DONNÉ en vue d'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services à tous les immeubles imposables de l'arrondissement afin d'assurer le financement des services aux citoyens pour l'exercice financier 2020.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Montréal, le 31 octobre 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude